

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

---

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 28 Rect.

présenté par  
M. Mariani

-----  
**ARTICLE 84 A**

À l'alinéa 1, après le mot :

« dispositions »,

insérer les mots :

« de la présente loi ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.